

Terme manquant et demande écrite

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Ratio non recomposé, repère de bascule, · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. Emprunteur, montants et dates inventés. **Aucune écriture n'est faite dans un système réel, et la demande jointe n'a pas été envoyée** : elle part sous la signature du middle office.

Le test, en l'état

Élément	Valeur	Source
Test	Levier — dette nette sur EBITDA contractuel (clause 23.1)	Convention, version 2 du 04/09/2025
Seuil	4,00x maximum	Convention, clause 23.1
Numérateur — dette nette	143,50 M€, connue	Tableau des encours, reçu le 21/08 à 16 h 08
Dénominateur — EBITDA contractuel de la période	Non fourni	Annexe 3, nommée au bordereau, non jointe
Ratio de la période	Ratio non recomposé	Moteur, règle R03 version 1.0.0

Élément	Valeur	Source
Statut	calculation_review	Moteur, règle R03 version 1.0.0
Priorité	P1	Matérialité haute — poids de la ligne, 21,1 % de la poche

Ce qui peut être dit sans rien recomposer

Repère	Valeur	Ce qu'il est, et ce qu'il n'est pas
Niveau de bascule du terme manquant	35,90 M€	En deçà de ce niveau d'EBITDA contractuel, le test cesserait d'être satisfait au seuil de 4,00x. C'est un repère sur le terme absent, ce n'est pas un ratio
Arrêté du 31/03/2026	139,80 M€ sur 41,20 M€, soit 3,39x — marge 15,3 %	Recomposé en son temps sous la version 2 de la formule ; il ne préjuge pas de la période en cours
Arrêté du 31/12/2025	141,10 M€ sur 40,50 M€, soit 3,48x — marge 13,0 %	Même version de formule
Arrêté du 30/09/2025	137,60 M€ sur 39,80 M€, soit 3,46x — marge 13,5 %	Même version de formule
Trajectoire des trois derniers arrêts	3,46x · 3,48x · 3,39x	Une trajectoire ne remplace pas un test : elle éclaire la séance, elle ne la conclut pas

La demande, rédigée et prête à signer

Objet : Groupe Estanges — arrêté du 30/06/2026, annexe 3 manquante.

Corps : « La diffusion du 21 août 2026 à 16 h 08 porte le certificat de conformité, les états consolidés et le tableau des encours. **L'annexe 3, qui porte le calcul de l'EBITDA contractuel au sens de la clause 22.1, est nommée au bordereau et n'est pas jointe.** Nous vous remercions de bien vouloir nous la faire parvenir. En son absence, le test de la clause 23.1 est tenu pour non recomposé à notre dossier. »

Signature : le middle office, au titre des correspondances de syndicat.

Le chiffre qui ne nous arrange pas, et la correction qui en découle

Constat	Mesure	Ce qui a été changé
Annexes de calcul manquantes à la première diffusion	3 sur 34 tests au dernier arrêté	—
Délai d'obtention après demande écrite nominative	48 heures pour 2 d'entre elles	—
Délai d'obtention après demande orale	11 jours pour la troisième	L'accusé de réception standard énumère désormais les annexes attendues et signale la manquante le jour même
Recompositions rendues après la date fixée par la direction des risques	5 sur 34	Repassée sur les quatre derniers arrêtés, la règle les aurait ramenées à 1

Ce que le dossier fait à l'arrivée de l'annexe — Il se recompose seul, sans ressaisie ; les termes déjà établis restent acquis et le statut est réévalué par le moteur

Décision attendue — Tenir la ligne en calculation_review jusqu'à l'annexe, ou saisir la direction des risques d'un passage en suivi renforcé

Écritures externes — 0 — demande rédigée et non envoyée, aucune estimation produite

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.